

## 1. 2. L'injure à fleur de peau et l'espèce de monstre

Évelyne Larguèche, sociologue, docteur en psychopathologie clinique et psychanalyste, a consacré trois ouvrages majeurs à l'étude de l'injure. Le premier, sous le titre de « L'effet injure » (1983), se situe dans le prolongement de la pragmatique et vise à élucider comment ce genre de communication particulier que constitue l'injure fabrique et obtient ou non son effet.

### 1. 2. 1. L'effet injure

Il s'agit donc d'un travail d'étude des mécanismes ou des techniques agissant au sein de situations concrètes, ce que l'auteur désigne par l'étude de « ce qu'on fait quand on dit », rejoignant la formule d'Austin. Ce premier travail permet à Larguèche de proposer une typologie de l'injure. Il me semble important de restituer ici sous une forme très résumée l'essentiel du propos, afin de permettre au lecteur de se saisir d'un arsenal conceptuel susceptible de faire mieux comprendre l'effet profond des injures « en situation ». En effet, et c'est sans aucun doute un des apports centraux du travail de Larguèche, on ne peut s'en tenir au seul niveau des termes, le qualificatif de « pédé », par exemple, pouvant être aussi bien une injure qu'un signe d'appartenance. Si l'on veut les distinguer, il faut nécessairement prendre en considération le contexte.

Dans la perspective de l'approche pragmatique, l'auteur tente d'établir les différentes voies de ce qu'elle appelle *l'effet visé*. Ensuite, et dans un deuxième temps, elle s'intéresse au fait de savoir dans quelle mesure ce qu'elle appelle *l'effet effectif* correspond à l'effet visé, c'est-à-dire, comme nous le verrons avec Austin, si l'injure porte à conséquence.

Un des intérêts de ce travail est de mettre en avant le rôle important d'une fonction essentielle, celle du témoin : dans l'injure référentielle, — dans laquelle l'injurieux n'est pas l'injuré, c'est-à-dire dans laquelle l'injuré n'est pas celui auquel s'adresse l'injurieux, la situation « triangulaire » est en fait celle de quatre personnages : l'injurieux s'adresse à l'injurieux à propos de l'injuré devant un témoin. Dans le cas de l'injure interpellative, — dans laquelle injurieux et injuré sont les mêmes, la relation « duelle » est triangulaire. Ce rôle du témoin est central et c'est par cette « prise à témoin » que des conséquences sociales en termes d'appartenance, d'invitation à « prendre part », de « solidarité » etc. vont se jouer et que va donc s'évaluer une part importante de l'effet visé.

Qu'on donne un exemple cité par Larguèche et qui va nous aider à suivre le raisonnement :

« Au cours d'une interview donnée à France-Inter le 8 septembre 197, Jacques Chirac, Président du RPR interrogé sur le comportement de Jean-Jacques Servan-Schreiber qui venait de révéler l'existence d'une coalition anti-RPR au sein de la majorité, rangea ce dernier parmi les Turlupins de la politique. Le terme de turlupin a provoqué sur le public une réaction de surprise et d'étonnement. Turlupin est une figure de rhétorique — une antonomase ou synecdoque d'individu (comme tartarin) — employée pour qualifier un mauvais plaisant, quelqu'un qui fait des plaisanteries de mauvais goût. (...) L'expression employée par Jacques Chirac n'est pas un turlupin, ni même turlupin, mais : parmi les Turlupins de la politique. Le pluriel, ainsi que le complément de la politique, dépersonnalisent l'attaque : Jean-Jacques Servan-Schreiber n'est pas le seul turlupin, et le champ est limité à la politique. Quel est alors le rapport de l'expression avec le référent, l'injuré, Jean-Jacques Schreiber ? La substitution de Turlupin à la place de « mauvais plaisant » grâce à l'emploi de l'antonomase<sup>10</sup> permet de passer à la métaphore (c'est moi qui souligne). (...) Celui qui fait de telles choses non seulement ressemble à turlupin, mais il est turlupin. Ce qui est intéressant ici, c'est qu'il y a un véritable envahissement, par la métaphore, du personnage tout entier. » (Larguèche, 83, p. 27).

### 1. 2. 2. L'injure à fleur de peau ou l'injure spécifique

<sup>10</sup> L'antonomase est le procédé par lequel on emploie un nom propre ou une périphrase à la place d'un nom commun afin de mettre en évidence sa *qualité* essentielle, ainsi qu'on dit un *harpagon* pour un avare. (In Petit Larousse illustré, 1974).

Dans la deuxième grande partie de son travail, Evelyne Larguèche (1993) aborde la question de l'injure dite raciste. Le titre évocateur de l'ouvrage, « L'injure à fleur de peau », lui permet de croiser à la fois le sens propre de l'expression, c'est-à-dire le sens où ce qui apparaît se voit sur la peau elle-même entendue au sens étroit d'aspect extérieur du corps. De même, cette expression « à fleur de peau » peut également être prise en son sens figuré de ce qui se manifeste à l'extérieur. De plus, comme le souligne l'auteur, par ce double sens, tout ce qui a trait à la blessure que l'injure provoque ou encore à l'injure qui « colle à la peau » permet d'être rejoint.

Évelyne Larguèche fait le pari de ne pas traiter de la question de l'injure « dite raciste » en se référant à toutes les études sur le racisme, mais plutôt en s'intéressant d'emblée à l'injure en tant que celle-ci peut être raciste.

C'est alors à partir de la locution « *Espèce de ...!* », typiquement française, aussi banale que mal définie, que l'auteur cherche le trait particulier de l'injure spécifique à laquelle cette locution est étymologiquement liée, de même que le trait « raciste » avec lequel la proximité sémantique du terme espèce la relie. L'intérêt par rapport au travail ici mené est de repérer que la notion de spécificité et la locution "*espèce de ...!*" mettent en lumière le double sens contenu dans la notion de spécificité elle-même : en un sens individuel, cette notion tend à particulariser tandis que dans un sens collectif, cette notion tend au contraire à inclure un individu dans une espèce.

Cette étrange locution « espèce de... » acquiert non seulement ainsi le statut d'injure, mais de plus, par son contenu sémantique et par sa fonction dans les discours, elle apparaîtrait comme le prototype de l'injure et de l'injure « raciste ». « Elle permettrait ainsi de faire ce constat ou de poser ce principe que: dans la mesure où l'injure crée de par les liens qu'elle instaure dans l'acte de parole, une race, une espèce, toute injure est en elle-même raciste » (Larguèche, *Op. cit.* p. 10).

L'ensemble du travail conceptuel mené par Evelyne Larguèche la conduit également, comme dans le cadre de cette étude de l'injure spécifique, à s'attaquer au rapport entre l'injure et le trait d'esprit, à la suite de l'étude de Freud sur « Le mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient ». La troisième partie de son travail, intitulé « *De l'intention de nuire* », permet précisément de remettre en cause l'évidence de l'intention de nuire pour la « secondariser » par rapport à ce qui lui paraît primordial, c'est-à-dire l'intention de plaire dès que l'injure est remise à sa place du fait des conditions relationnelles qui lui sont propres. Cette complexification est précieuse.

Le travail d'Evelyne Larguèche oblige à une réflexion continue sur le problème du tiers. Ce n'est pas sans nous intéresser puisque c'est effectivement cette fonction de tiers qui se trouve le plus souvent mise en cause lorsqu'il est question d'une faille de l'ordre symbolique. Sous le label de l'injure, il semble au contraire que la troisième personne, le tiers ou le témoin soient cruciaux même s'ils sont le plus souvent invisibilisés. L'étude de la communication particulière mise en place par le mot d'esprit ou l'injure ne fait pas l'économie d'un changement de perspective au sujet de la troisième personne à qui le locuteur s'adresse. Il apparaît rapidement — ainsi qu'il en est dans l'exemple cité ci-dessus au sujet du football — qu'il convient de résister à l'erreur de perspective qui consiste à se contenter « d'un seul » regard (la loi, l'arbitre...) pour faire tiers, en négligeant de voir ou chercher à voir les autres objets ou sujets qui sont susceptibles d'occuper cette position selon les moments, ou mieux, les phases du jeu relationnel.

C'est à partir de là que Evelyne Larguèche propose de conjointre dans un mouvement sémantique l'injure d'exclusion en tant qu'elle est secondarisée ou du moins mise en balance avec son effet d'inclusion dans une espèce particulière. La réunion de ces deux interrogations, interrogation sur le tiers et interrogation sur l'exclusion, explique alors la réponse qu'elle tente d'articuler : « du côté de celui qui injurie, l'injure créerait par elle-même un « nous » là où il n'y avait qu'un « je », tout comme, du côté de celui qui est injurié, elle créerait une espèce, une race, là où il n'y avait qu'un individu ». Cette réponse de l'auteur rend compte ainsi de la complémentarité de l'interrogation sur le tiers et sur l'exclusion, mais surtout

montre que le fondement de l'injure est essentiellement relationnel, c'est-à-dire indissociable à la fois du contexte et des personnes (réelles ou imaginaires) en présence.

D'une certaine façon, Evelyne Larguèche met en évidence qu'une locution française banale comme l'expression « espèce de... » est elle-même une injure qui tient moins au fait même de placer dans une catégorie, ce qui est déjà une opération de classification ou de fixation mais surtout au fait de la création pure et simple d'une espèce dans laquelle l'unique, le spécifique, le spécimen devient un genre à lui tout seul.

Il s'agit bien d'une opération de séparation, mais surtout et par la même expression, d'une création-expulsion d'une création à partir d'un trait, d'une « caricature » au sens que lui donne Simmel à la suite de Bergson, création esthétique et politique d'une espèce « à part entière » et par là monstrueuse.

La question subsidiaire reste évidemment de mieux comprendre en quoi cette expression « espèce de ... » acquiert cette valeur péjorative. À cet égard, il me semble que la démonstration d'Evelyne Larguèche est particulièrement intéressante, surtout si on la rapproche des processus métaphoriques dont j'ai tenté de faire la démonstration.

En effet, ainsi que l'auteur le relève, dire d'un être ou d'un objet que c'est une « espèce de ... » c'est simplement dire que par son aspect ou son apparence, il est reconnaissable ou identifiable. Une identification n'aurait sans doute rien de péjoratif en soi et dépend surtout de l'interprétation de ce avec quoi la ressemblance serait établie. Le trait est important à relever : une identification peut éventuellement prendre une valeur péjorative par le simple fait de dire à quelqu'un qu'il ressemble à un autre. En effet, cette imputation de ressemblance provoque le plus souvent un certain malaise quant au choix de la référence d'une part, ainsi que de la valeur plus ou moins positive qu'on lui accorde mais, et c'est sans doute à cet endroit que la question est la plus cruciale, le malaise pourrait tenir également au simple fait « d'être identifié ». C'est le sens précis de ce que l'auteur propose lorsqu'elle emploie, pour mieux exprimer ce caractère péjoratif de l'imputation de ressemblance, la forme passive (c'est moi qui souligne) « d'être ressemblé ». Ainsi, glissant de la ressemblance à du semblable, le terme « espèce » dérive vers la catégorie, l'appartenance et dit d'un être ou d'un objet que c'est une « espèce de ... », c'est dire que, par son aspect et sa ressemblance, il est censé appartenir au même groupe que ce à quoi il ressemble. Identification mais en un sens où domine la fusion dans un ensemble où les caractéristiques de l'unité ne sont définies que par ce groupe auquel il appartient.

À nouveau on repère là une certaine modalité de réduction métaphorique, l'intersection entre les deux synecdoques représentant alors l'unité à partir de laquelle se trouvent définis des individus appartenant à des groupes différents. Le lion pourrait se trouver injurié d'être comparé à Achille de même qu'Achille pourrait se trouver injurié d'être comparé au lion, pire, assimilés l'un à l'autre dans la mesure où la fusion dans l'ensemble gomme les caractéristiques de la spécificité de chacun au nom d'une espèce d'Achille ou d'une espèce de lion. C'est la perte sémantique qui fait injure, blessure, identification réductrice et perte d'identité.

De plus, les liens de ressemblance et d'appartenance que le mot « espèce » en lui-même tisse prennent dès qu'il s'agit de personnes une incontestable connotation péjorative du fait de la passivité qu'ils impliquent pour celui qui est identifié par quelqu'un d'autre. La distinction grammaticale comme la relève Evelyne Larguèche est manifeste : lorsque les liens de ressemblance et d'appartenance sont déterminés par la personne elle-même, celle-ci n'est pas identifiée. Elle s'identifie elle-même. Ce serait donc le fait d'une réduction — identification passive qui dans l'expression exemplaire « espèce de ... » conférerait une capacité d'exclusion et de péjoration particulièrement puissante.

Dernière question encore qu'aborde l'auteur dans son ouvrage : les caractères d'approximation soulignés par les grammairiens lorsqu'ils abordent la locution « espèce de... » et qui, selon eux, donnent une connotation péjorative, connotation dont on a vu qu'elle tenait sans doute davantage à la négation de l'individualité et à la passivité mais dont il reste à s'interroger : pourquoi l'absence même de qualificatif

subséquent à « espèce de ... » permet l'injure. Ce que relève Larguèche, c'est qu'avec l'expression « espèce de ... », il s'agit du renvoi à une autre espèce mais que cette autre espèce peut précisément ne pas être nommée. C'est cela qui donne un sens particulier à la formule : elle désigne le cas particulier, certainement, et défini à partir d'un trait, mais aussi, elle définit l'espace social de ce cas qui peut, en lui-même, être une espèce indéfinie, voire inexistante. La personne ainsi qualifiée non seulement n'est plus elle-même ni une autre, mais elle est rejetée dans une « espèce », espèce à laquelle elle ne peut même pas se référer, une espèce possible mais potentiellement inexistante.

Ce point me paraît tout à fait crucial puisque dans la dernière partie de ce travail, il s'agira de voir comment, dans des postures ou des énonciations contre performatives, il est possible de se référer à une espèce tout aussi possible et tout aussi inexistante mais qui ne soit pas le lieu d'une expulsion mais plutôt le lieu d'une inclusion novatrice.

À cet endroit de son exposé, Evelyne Larguèche fait un rapprochement qui ne peut que nous intéresser, se saisissant à la fois de ce que dit Bergson (1981) de la façon de penser l'inexistant et de ce que dit Freud dans son article intitulé « La négation » (1925). L'auteur s'interroge sur le statut même de l'inexistant ou plutôt de la façon de le penser. Pour Bergson :

« Penser un objet en tant qu'inexistant c'est penser l'objet d'abord et par conséquent le penser existant; c'est ensuite penser qu'une autre réalité, avec laquelle il est incompatible, le supplante. Seulement il est inutile que nous nous représentions explicitement cette dernière réalité ; nous n'avons pas à nous occuper de ce qu'elle est ; il nous suffit de savoir qu'elle chasse l'objet A en tant qu'inexistant, lequel est le seul à nous intéresser. C'est pourquoi nous pensons à l'expulsion (c'est moi qui souligne) plutôt qu'à la cause qu'expulse. » (Bergson, 1981, p. 285).

Expulsion, terme à la fois sociologique et psychanalytique qui concerne précisément une des conséquences possibles de la discrimination c'est-à-dire une forme de catégorisation dont le résultat pourrait être l'exclusion mobilisant le corps et désignant autrui sous le label de l'excrément. C'est à cet endroit que le rapprochement avec Freud est tout à fait éclairant.

Dans son article au sujet de la négation (1925), Freud précise que :

« La fonction de jugement a pour l'essentiel deux décisions à prendre. Elle doit prononcer qu'une propriété est ou n'est pas à une chose, et elle doit concéder ou contester à une représentation l'existence dans la réalité. » (Freud, 1925, p. 168).

Poursuivant son raisonnement, Freud rapproche la fonction de juger des motions qu'il appelle les « motions pulsionnelles primaires ». Selon lui :

« Le juger est le développement ultérieur, approprié à une fin, de l'inclusion dans le moi ou de l'expulsion hors du moi, qui, originellement, se produisaient selon le principe de plaisir (...) L'affirmation — comme substitut de l'inclusion — appartient à l'Eros, la négation — successeur de l'expulsion — à la pulsion de destruction. » (Freud, 1925, p. 168).

C'est alors que Larguèche peut conclure en disant que la valeur péjorative contenue dans le caractère d'approximation d'« espèce de... » est l'aboutissement d'une forme de double mouvement : un mouvement d'exclusion agit de manière consciente dans le mot que la bouche projette et, dans le même temps, agit plus profondément une manière « dont se sert l'inconscient pour représenter la négation », sous le mode de l'expulsion violente (Larguèche, 1993, p. 49).

Ce mode d'exclusion sous le mode de l'expulsion permet de mieux comprendre la mobilisation plus intime d'une motion pulsionnelle. Pour resserrer le propos, la désidentification ou la non-identification concerne une personne qui se trouve expulsée. L'expulsé n'est autre que celui que vise la négation, expulsé qui est à entendre sous sa forme passive et subie : il est non-identifié, non-identifiable, nié en tant qu'individu et à ce titre expulsé en tant que matière sale. C'est à partir de cette analyse que « espèce de ... », d'injure particulière devient aux yeux de Larguèche le prototype même de l'injure.

Pour ma part, il me paraît fécond de relier par ces divers termes une tendance à l'expulsion qui se marque par le mouvement même de la bouche qui expulse le mot, le projette en l'assimilant à celui auquel il est destiné, à savoir l'injurié. Par là même l'injurié, assimilé à l'espèce expulsée devient le mot expulsé, craché, rejeté. C'est cet effet de matérialisation de l'autre dans un acte de parole particulier qui, effectivement, donne tout son statut à « espèce de ... » comme prototype, auquel s'adjoint, lorsque nécessaire, la qualification de « sale ».

En même temps, il me semble que l'on peut affirmer que « espèce de ... », locution qui confère effectivement une valeur péjorative à une qualification, est la plupart du temps une locution sous-entendue lorsqu'une qualification injurieuse est prononcée. Ainsi, être « traité » de « pédé » ou d'« espèce de pédé » semblent se confondre dans l'usage. Il semble même que dès qu'un terme a acquis sa valeur péjorative, il peut être précédé d'« espèce de... » comme renforcement. Il faudra dès lors envisager la relation entre la qualification et l'espèce pour pouvoir déterminer ce qui de l'un ou de l'autre est déterminant de l'effet injure.

Il ne faut en aucun cas négliger le contexte d'énonciation et la passivité dans laquelle se trouve placé l'injurié. On verra plus particulièrement dans l'étude de l'injure « enculé » ou encore « espèce d'enculé », voire « sale enculé » que tant la locution « espèce de ... » que les qualifications confirment la nature passive, matérielle, sale et expulsée de la personne dont il est question. Jean-Michel Chaumont citant Sarah Goldberg donne un exemple saisissant de cette assimilation.

« C'était l'humiliation tout le temps. À force d'avoir été continuellement traitée de « mouche à merde » (Mietsbiene), on finit par avoir honte d'être juif. » (Sarah Goldberg, citée in Chaumont, 1997, p. 28).

Le rapport entre l'effet injure, l'effet du mot « merde » comme gros mot par excellence et l'expérience durable de l'humiliation dépassent, me semble-t-il, l'intériorisation du jugement du bourreau. Cette intériorisation est incontestable, mais me paraît redoublée d'un effet spécifiquement corporel qui vient se répercuter dans l'expérience de Sarah Goldberg lorsqu'elle évoque ensuite : « Il arrivait qu'une mouche entre dans la cuisine et quant mon mari tentait de la chasser ou de la tuer, je me mettais à hurler : « Tu ne peux pas tuer cette mouche, c'est comme si tu me tuais » (Op. cit., p. 28). Le hurlement est plus qu'une plainte ou qu'un effet d'intériorisation de jugement. C'est une réaction émotionnelle incontrôlée qui provient d'un sursaut du corps face à ce qui continue, par l'effet de l'injure, à viser le corps de Sarah Goldberg et à la mortifier. Entre le fait d'être mouche et le fait d'être juif, ce n'est pas la honte intériorisée qui permet de comprendre le lien solidaire et le hurlement. C'est le « tiers » ou le pont sémantique de l'opération métaphorique — à savoir le signifiant merde — que contient l'injure et qui reste gravé dans l'esprit et dans le corps, provoquant terreur, dégoût de soi et hurlement. Pour ne plus être assimilée à « une merde », Sarah Goldberg se reconnaît dans la mouche, c'est-à-dire abolit, par cette identification au petit animal vivant en voie d'être écrasé la réduction à l'état de matière sale dont elle a fait l'objet.

Ce statut particulier de l'injure, susceptible de matérialiser l'injurié tout en l'expulsant mérite encore d'être commenté à partir d'un troisième ouvrage d'Evelyne Languèche, intitulé « Injure et sexualité » (1997) dans lequel l'auteur prolonge et approfondi ce rapport particulier entre le mot, la bouche, le geste provocant et le caractère tabou, c'est-à-dire le caractère interdit du prononcé.

Ainsi qu'elle le signale, les injures sont contagieuses parce que « les injures sont des mots, gestes, actes, tabous qui attirent par leur aspect interdit et rendent tout puissant celui qui les utilise parce qu'il transgresse alors l'interdit » (Languèche, 1997, p. 126). Ce rapprochement entre l'interdit et le tabou et la contagion permet de mieux saisir l'effet social ou la dimension radicalement sociale et catégorielle de l'injure, la rapprochant en cela du gros mot, de la *majestas* et du grotesque, lesquels sont intimement liés au sexe et à l'effroi que ce dernier peut susciter (Quignard, Op. cit.)

En poursuivant encore plus loin son raisonnement, et à cet endroit même, il nous semble rencontrer le lien le plus fort entre langage, injure et sexualité. Languèche tente effectivement de retrouver les

coordonnées du phénomène de l'injure en acte ou en situation. Comme elle le précise, l'injure ne se conçoit pas sans interlocution, sans parole tout simplement :

« Et c'est là que se manifeste l'interdit, non pas donc dans la sémantique mais dans la stylistique pourrait-on dire. Les injures sont en effet des mots, en tant que tels ils font partie du langage et sont supposés être porteurs de sens, mais le traitement auquel ils sont soumis se situe lui aux limites du langage. Les mots sont traités comme des objets, non seulement manipulés, transformés (pour rendre la connotation affective, péjorative, plus forte), mais encore accumulés, juxtaposés sans lien syntaxique. La parole n'est pas au service du langage, d'un sens à communiquer ; elle est ici instrument du traitement, par la force de la voix, l'intensité du ton, par la projection des mots hors de la bouche, leur déferlement et leur envahissement de l'espace de l'interlocution. Cette stylistique ne se répertorie pas ; est elle-même définissable et délimitable ? Domaine du sensible en dehors de celui du sens, parole du corps qui joue celle du verbe, violence physique qui par l'utilisation des mots produit le leurre d'une violence purement verbale... Ce serait un peu tout cela. Les injures sont ainsi une provocation au sens de « provoquer à » car elles attirent et poussent la limitation d'un traitement des mots contraire à celui du langage. » (Larguèche, 1997, p. 129).

En cela, les mots, les gestes ou les actes ne sont pas destinés à communiquer une pensée d'esprit à esprit mais à établir un contact de l'ordre du sensible avec l'autre, de corps à corps. L'ambiguïté de l'effet-injure peut se retrouver dès lors dans cette position particulière de l'injuteur qui, de provoquer « l'espèce d'enculé » utilise la parole non comme instrument de transmission mais surtout comme instrument de contact, prolongement de son corps qui touche l'autre au sens propre comme au sens figuré. En cela, l'injure est une véritable pénétration active qui vise à expulser du champ de la virilité, c'est-à-dire à matérialiser le corps homosexuel en tant qu'objet qui, par la provocation, l'injure et l'instrument de contact qu'elle représente est à la fois rendu passif, pénétré et exclu, voire expulsé. Cette interprétation, pour audacieuse qu'elle paraisse, peut nous aider à mieux saisir la réaction fière en tant qu'elle serait une forme de réhabilitation du sujet expulsé, revendiquant avant tout sa qualité d'être un sujet et non un objet. La fierté, mais il en sera question plus longuement ci-dessous, répondrait ainsi à l'injure sur le mode de l'affirmation fière de soi comme sujet, réponse à l'effet de matérialisation que contient l'injure, la qualification de gay ou de lesbienne n'étant qu'une suite symétrique de la qualification injurieuse elle-même.

### 1. 2. 3. Le corps du délit ou l'injure « en délit de sexualité »

Au-delà de l'expérience particulière de tel homosexuel, ce que le mépris et l'injure viseraient alors à faire exister, ce serait un penchant spécifique ou une « espèce » de penchant, c'est-à-dire une espèce inférieure distinguée et exclue de la famille du désir par l'injure et qui, par cette exclusion, vient en consolider l'espace et la frontière.

Je pense plus spécialement à deux injures. La première consiste en un simple mouvement des mains qui, frappées l'une contre l'autre d'une certaine manière, signifient que celui qui est visé est une « tapette ». Il s'agit, bien entendu, d'une injure codée. Son contenu sémantique est connu par les personnes qui partagent le même code. Ce type d'injure me semble intéressant à double titre : tout d'abord, elle est — la plupart du temps — mise en scène devant un public auquel l'injuteur s'adresse par les mouvements de son corps (clins d'œil, mouvements du menton ou de la tête qui désignent l'injurié, etc.). En cela, nous verrons que cette injure est exemplaire d'une modalité d'allocution vis-à-vis de quelqu'un qui est présent et qu'on veut exclure de la relation interpersonnelle. Ensuite, elle permet de mieux saisir les liens entre l'acte de parole, la manifestation corporelle, le langage et la communication d'un sens, liens dont on pourra faire apparaître que l'injure sert les pervertissant. En prolongement de cette analyse, j'essaierai de montrer qu'une deuxième injure, c'est-à-dire l'emploi du participe passé « enculé » — est à son tour exemplaire d'un double mouvement que l'injure met en œuvre — en s'appuyant sur le corps qu'elle vise —, c'est-à-dire la négation de la personne et la création d'une espèce à laquelle elle se trouve rattachée en qualité de non-personne.

Deux mains se frappent. Les spectateurs-témoins regardent celui qui est visé par ce mouvement du corps de l'injuteur. Ce type d'injure<sup>11</sup> est à rapprocher du bras d'honneur ou, pire, du majeur pointé. Une violence physique est évoquée sans aboutir au contact lui-même. Elle s'apparente à la gifle ébauchée ou au coup retenu. Elle est ainsi à la fois de l'ordre de la menace et de la provocation à la violence de l'injurié mais en plus, parce qu'elle est publique, elle « absentifie » celui qui en est l'objet et qui s'y trouve désigné en qualité de « troisième personne ». Le processus qu'elle met en oeuvre pourrait être reformulé de la manière suivante : « Je m'adresse à vous à qui je propose d'être mes semblables. Je vous demande de voir et d'entendre l'insulte au sujet de celui-là dont je parle. Je vous invite à prendre place dans l'espace de complicité où nous pouvons désormais nous spécifier de n'être précisément pas comme celui dont nous nous moquons. » Plus encore, « remettre quelqu'un à sa place » par un tel geste, c'est le mettre hors de l'espace social où « je » et « tu » se reconnaissent comme personnes. En cela, cette injure balise un espace de reconnaissance réservé à l'injuteur et à ceux auxquels il s'adresse, c'est-à-dire ses témoins. Celui que l'injure vise n'est dès lors qu'un tiers désormais exclu du jeu. Il n'est pas tant celui auquel on s'adresse que celui dont on parle<sup>12</sup>.

De plus, ce type d'injure s'inscrit à un endroit particulier entre l'acte de parole, la manifestation corporelle, le langage et la communication d'un sens. En effet, une parole est toujours une manifestation corporelle mais le langage, dont la parole est le véhicule, tend le plus souvent à faire oublier cette dimension corporelle de la parole au bénéfice de la dimension « désincarnée » du sens. Ici, au contraire, c'est le corps qui semble prendre parole hors du langage. C'est bel et bien la dimension corporelle de l'acte de parole qui est exclusivement mobilisée, au détriment du sens des mots, corps insultant qui prend parole pour « toucher » la sensibilité et en appeler à une réaction physique où pourra alors se réaliser dans les coups la mise à distance que le geste contient.

Transformant sa cible en tiers exclu, l'injure provoque celui qu'elle veut ignorer au-dessus de la barrière qu'elle construit et l'invite soit à mettre son corps à la portée des coups pour essayer de se défendre, soit à réagir sur son propre corps en le supprimant comme cause et lieu de cette souffrance.

La deuxième injure est l'emploi des termes « sale enclé » ou encore « espèce d'enclée ». Par là, c'est encore le corps qui se trouve mis à l'avant plan, sous le mode de l'avilissement ou de la pratique honteuse<sup>13</sup>. Il s'agit bel et bien d'une réduction subjective, effet de caricature. Le corps est touché tout entier par cet effet de réduction à un espace à la fois particulier et intime<sup>14</sup>. Le terme évoque la zone du sale. En cela, l'homosexualité rejoint la sphère sexuelle des pratiques honteuses. De plus, la qualification prend une forme passive. L'effet métaphorique de l'injure consiste à réduire une identité à un trait spécifique, choisi pour sa capacité à établir une espèce radicalement différente. Ici, la réceptivité anale et la saleté s'opposent structurellement à l'idéal d'une virilité à la fois propre, active, pénétrante et dominante dont, en cette opposition, elles soutiennent la figure. L'acte même de l'insulte fait la démonstration de cette domination. La formule « espèce de », comme nous l'avons vu ci-dessus, crée de

<sup>11</sup> On pourrait employer le terme « insulter » (étymologiquement « Sauter sur ») qui rend mieux compte de la dimension d'agression et du mouvement corporel qui l'accompagne.

<sup>12</sup> Cette exclusion par le fait d'être « mis à la troisième personne » est précisément ce que Benveniste décrit lorsqu'il évoque que l'emploi du pronom « Il (ou elle) » peut servir de forme d'allocution vis-à-vis de quelqu'un qui est présent quand on veut le soustraire à la sphère personnelle du « tu » (« vous »). D'une part, en manière de révérence (...). d'autre part, en témoignage de mépris, pour ravalier celui qui ne mérite pas qu'on s'adresse « personnellement » à lui. (Benveniste, 1966, p. 231, cité par Larguèche, 1993, p. 149)

<sup>13</sup> Cette injure est également une interdiction violente de toute forme de « réciprocité érotique » entre garçons, pour reprendre le titre de l'ouvrage que David Halperin consacre à cette question de la passivité et de l'activité au cours du rapport anal, telle que les théoriciens de la grèce antique l'ont abordée et ont tenté de la résoudre. .

<sup>14</sup> L'effet de réduction-extrapolation de l'injure rend l'examen de son processus sémantique comparable à celui de la métaphore. En même temps, l'injure est une assignation identitaire. Elle invite à penser les processus de désignation identitaire en s'appuyant sur l'analyse des processus sémantiques mobilisés dans la métaphore.

toutes pièces deux éléments complémentaires du processus d'exclusion, c'est-à-dire d'une part un individu réduit à un trait spécifique et d'autre part l'espèce à laquelle il est désormais censé appartenir du fait même de l'attribution de ce trait<sup>15</sup>.

L'injure demande une forme de réparation ou de consolation subjective. Est-elle pour autant réparable ? Ici à nouveau, il me semble que l'injure qui vise le corps ne trouvera de réparation ou de consolation immédiate qu'à condition que le réseau consolateur ou rassurant ne soit pas, implicitement ou explicitement, porteur de la même injure. À défaut, on assistera à des « réparations » tardives dans le cadre de réseaux relationnels de socialisation secondaire qui s'emploieront à « effacer » avec plus ou moins de volontarisme les traces des hontes anciennes. De plus, l'injure, on l'a vu, constitue une espèce à laquelle l'individu est rattaché en même temps qu'il s'y rattache.

#### 1. 2. 4. Honte et regard

Le thème de la honte et du regard est donc décisif. Plus spécialement, il faut concevoir le regard intérieur de chacun sur lui-même, intériorisant les normes et les attentes et les transformant en conditions de sa reconnaissance. La socialisation secondaire n'efface pas les conditions premières, même si elle participe à une forme de libération en offrant une forme de communauté aux « tiers absents ».

La question centrale demeure : la permanence de l'injure ne fait-elle pas signe de la permanence de l'exclusion ou de l'absentification de personnes qui seraient mises hors-jeu de l'espace de désir<sup>16</sup> ?

Comment l'individu peut-il accéder à une identité pratique ou sociale en matière sexuelle alors qu'il ne peut, sous l'angle de sa préférence, être assuré de reconnaissance dans son premier cercle de socialisation ?

Cette reconnaissance passe par une forme d'assentiment ou d'approbation, explicite ou implicite que supporte notamment l'instance du regard, cruciale dans le champ de l'éducation et de la relation affective, qui vient à la fois compléter et ponctuer les mots. De même, la désapprobation, le rejet ou l'injure sont souvent ponctués par un jeu de regard. Ce que finit par rencontrer un homosexuel, ce sont avant tout des signifiants spécifiques et des images particulières qui sont portées dans le discours et dans le regard de l'autre. L'homosexuel est ainsi rencontré à la fois dans le dictionnaire, dans le vocabulaire familial, dans l'injure de la cour d'école, dans l'allusion d'un instituteur, dans un jeu de regards plus ou moins complices qui prolongent le surnom insultant, etc. Avant d'être l'expression d'un désir vécu par un sujet, l'homosexualité est un thème social qu'il rencontre, autour duquel s'articulent moqueries, désignation, craintes, dégoûts.

Même si la désignation négative de l'homosexualité est un mode de stigmatisation qui s'apparente à d'autres modalités de rejet, d'étiquetage ou de désignation, il reste important d'en dégager les éléments spécifiques. Ce thème social est en effet historiquement situé. Tout en étant inscrit dans le champ plus large de l'anomalie, il est une des modalités par lesquelles ce champ de l'anomalie se trouve traversé par le problème de la sexualité. En cela, la question homosexuelle peut être proposée comme principe

<sup>15</sup> Qu'on pense, par analogie, aux propos de Maurice Barrès à l'époque de l'affaire Dreyfus, tels que rapportés par Elisabeth Roudinesco (1982, p. 201) : « Il n'y a de justice qu'à l'intérieur d'une même espèce; Dreyfus est le représentant d'une espèce différente. Son cas est du ressort d'une chaire d'éthologie comparée. »

<sup>16</sup> A cet endroit, il serait intéressant d'analyser davantage les liens entre l'injure comme forme de défense-exclusion, la prohibition du toucher comme établissement d'un tabou et l'effet de contagion de la violation du tabou. (Qui viole le tabou devient lui-même tabou puisqu'il possède la faculté dangereuse d'inciter les autres à suivre l'exemple de sa transgression). C'est peut-être parce qu'elle demeure un mode de contact tabou que l'homosexualité est souvent encore considérée comme contagieuse. Reste à savoir pourquoi ce mode de contact reste tabou. On peut sans doute alimenter cette réflexion par la définition que Freud donne du tabou, lorsqu'il compare sa prohibition avec celle que produit la névrose obsessionnelle : « Le tabou est un acte prohibé vers lequel l'inconscient est poussé par une tendance très forte ». (Freud, 1965, p. 43-44)



d'intelligibilité des rapports entre le normal et le sexuel dans une société qui tente de combiner le possible et le permis à partir des figures de l'impossible et de l'interdit<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Pour toute cette partie, on se référera à Michel FOUCAULT et plus spécialement à son cours au Collège de France en 1974-75, sous le titre «Les anormaux». (Voir Foucault, 1999). Ce cours poursuit les analyses que Foucault a consacré depuis 1970 à la question des rapports entre les savoirs et les pouvoirs. Il définit trois figures principales d'individus «anormaux» et/ou dangereux : les monstres, qui font référence aux lois de la nature et aux normes de la société, les incorrigibles, pris en charge par les nouveaux dispositifs de dressage du corps et les onanistes ou masturbateurs qui alimentent, sous la forme du secret universel, une campagne visant à la mise en discipline de la famille moderne. Les analyses de Foucault prennent comme point d'appui les expertises médico-légales telles qu'elles étaient encore pratiquées dans les années 1950, esquissant à partir de là une forme d'archéologie de l'instinct et du désir.